



Conseil Municipal
Lundi 13 février 2017

**BUDGET
PRIMITIF
2017**

Riom

Même si la commune de Riom y procédait déjà, la Loi Notre du 7 août 2015 oblige désormais les collectivités à joindre à leur budget primitif une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles. Le présent rapport tend à répondre autant que possible à cet objectif de transparence financière.

Dans le prolongement du Rapport d'Orientation Budgétaire, il est important de rappeler que la préparation budgétaire de l'exercice 2017 s'inscrit de nouveau dans un environnement à la fois contraint, marqué par le plan triennal d'économies (2015-17) sur les dépenses publiques, et incertain du fait des mouvements territoriaux en cours résultant principalement de la Loi NOTRe.

La contrainte pesant sur les budgets locaux, si elle est certes réduite de moitié pour le bloc communal (de l'ordre de **1 milliard** d'euros), n'en est pas moins réelle et s'inscrit dans le prolongement de 2 années au cours desquelles la contribution au redressement des comptes publics aura substantiellement impacté les finances publiques locales. Cela s'est traduit pour la commune de Riom par une ponction de **plus de 500 000€** par an, et devrait se traduire pour 2017 par une contribution de l'ordre de **252 000€**.

Le budget primitif 2017 doit donc également composer avec un contexte incertain du fait des mouvements de territoires en cours illustrés localement par la fusion des 3 EPCI dont le périmètre d'intervention, au titre des compétences optionnelles et/ou facultatives, n'est naturellement pas indolore notamment pour les communes membres et plus particulièrement pour la ville-centre. Cela complexifie un peu plus la préparation budgétaire 2017 et, au-delà, la lisibilité financière de court et moyen termes.

Si le périmètre des compétences du nouvel ensemble intercommunal impactera inévitablement le budget de la commune, les conditions organisationnelles dans lesquelles elles vont s'exercer constituent également un enjeu majeur. Cet aspect renvoie au devenir de la mutualisation entre la commune et l'intercommunalité. Cela revêt un enjeu majeur qui, en termes d'efficience, aura non seulement des traductions quantitatives fortes sur la principale charge structurelle mais également des répercussions qualitatives pour le territoire.

De plus, lorsque l'on évoque les mouvements territoriaux en cours et leurs répercussions, on ne peut que souligner le caractère également incertain de la prévision d'évolution de la solidarité horizontale. En effet, même si La Loi de finances pour 2017 confirme le maintien et donc l'absence de montée en charge du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 2017, la nouvelle carte intercommunale aura cependant un impact important sur la mesure du potentiel financier (et le potentiel financier moyen de référence), et donc sur les contributions et reversements. C'est ainsi que la commune de Riom a été prélevée en 2016 à un niveau nettement supérieur (**543 766€** contre **353 256€**) à celui que pouvait laisser présager la montée en charge du fonds au niveau national (de **780 millions d'euros** à **1 milliard d'euros**). L'absence de prévisibilité vaudra également pour la budgétisation 2017 en termes de contribution de la commune au titre du fonds.

Dans un tel environnement, la commune s'efforce de rationaliser autant que faire se peut sa gestion, même si cela est à concilier avec la volonté de maintenir le niveau de service public délivré localement, de manière à conserver une capacité à investir en lien avec les besoins du territoire et en lien avec les nécessités patrimoniales.

La préservation de l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute) est en ce sens déterminante car elle conditionne le bon accompagnement financier des investissements planifiés sans alourdir de manière inconsidérée la dette. La capacité à faire face à sa dette est ainsi mesurée par le rapport entre l'épargne brute et l'encours de dette converti en années. La capacité de désendettement en résultant resterait pour la ville **inférieure à 2,5 ans en 2020** sur la base de la prospective financière actuellement en cours. Cela traduit la volonté d'avoir une trajectoire financière saine.

Après avoir longtemps « retardé l'échéance » dans un contexte de forte disette budgétaire, le compte administratif 2016 est toutefois marqué par un certain infléchissement de l'épargne brute issue d'une atonie des ressources et d'une évolution des charges impactées par des facteurs externes dont notamment la contribution au redressement des finances publiques et la montée en charge significative du FPIC.

Aussi, la budgétisation primitive 2017 s'inscrit de nouveau dans la volonté de préserver des capacités d'autofinancement à la hauteur des enjeux patrimoniaux, et ce malgré les contraintes et malgré les incertitudes.

Ainsi, l'enveloppe financière consacrée aux nouveaux investissements (hors restes à réaliser) se situe ainsi à **10 018 572,50 euros**, à laquelle s'ajoute une « provision » au titre des dépenses imprévues de **150 000€**.

Le budget primitif 2017 présenté est, dans son ensemble, la traduction des propositions budgétaires et financières qui vous ont été exposées lors du Conseil municipal de décembre dernier dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires.

Il intègre les résultats du compte administratif de l'exercice 2016.

Il vous est soumis par nature conformément à la délibération adoptée en juin 2008. Néanmoins, et comme le veut l'instruction comptable, une présentation croisée par fonction figure dans la maquette budgétaire.

Le budget primitif 2017 de la commune de Riom s'équilibre globalement, toutes opérations confondues, à **46 478 836,59 euros**. La section d'investissement s'équilibre à **18 888 283,59€**.

Les budgets annexes du service de l'eau et de l'assainissement s'élèvent respectivement à **2 999 749,06€** et **2 336 561,93€**, exploitation et investissement confondus.

Le présent rapport comprend tout d'abord l'examen des charges et produits relevant du fonctionnement et permettant de déterminer l'épargne brute (I), puis l'analyse des projets d'investissement et leur mode de financement (II).

I – COMPOSANTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget total (opérations réelles et opérations d'ordre confondues) de la section de fonctionnement s'élève à **27 590 553 euros** dont **22 097 336 euros** pour les **dépenses réelles** de fonctionnement. Les opérations d'ordre se chiffrent à **5 493 217 euros** ; elles recouvrent principalement le virement à la section d'investissement pour **4 658 521 euros** et la dotation aux amortissements pour **784 796 euros**.

Le budget primitif 2017 enregistre le nouveau conventionnement entre la commune et le CCAS qui, non seulement apporte une meilleure transparence financière entre les deux entités, mais vient également accroître le volume budgétaire des subventionnements à verser en dépenses et, a contrario, des remboursements à recevoir.

A/ LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses liées au fonctionnement des services de la collectivité territoriale (dépenses d'exploitation).

L'intégration des résultats constatés au compte administratif dès le vote du budget primitif permet de ne pas avoir recours au vote d'un budget supplémentaire. Seules des décisions modificatives sont susceptibles d'opérer des ajustements de crédits en cours d'année.

INTITULES	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	evol 17/16
Achat et prestations de service	5 021 063	5 176 538	5 305 370	5 259 708	5 063 062	4 957 805	-2,08%
Charges brutes de personnel	14 274 074	14 497 857	15 105 656	15 026 778	14 980 726	13 364 200	-10,79%
Participations et contingents	1 071 652	879 889	871 523	881 653	953 820	967 404	1,42%
Subventions (hors QF)	857 584	833 479	869 126	819 728	763 145	1 192 287	56,23%
Autres charges de gestion courante	181 172	181 213	188 200	172 250	289 014	228 440	-20,96%
Charges financières	393 000	367 000	263 000	218 000	188 000	131 000	-30,32%
Charges exceptionnelles	22 400	22 400	22 400	22 400	23 200	244 200	952,59%
Atténuation de produits	1 000	161 500	261 500	373 000	972 000	862 000	-11,32%
Dépenses imprévues	193 889	250 000	190 000	200 000	200 000	150 000	
TOTAL	22 015 834	22 369 876	23 076 775	22 973 517	23 432 967	22 097 336	-5,70%

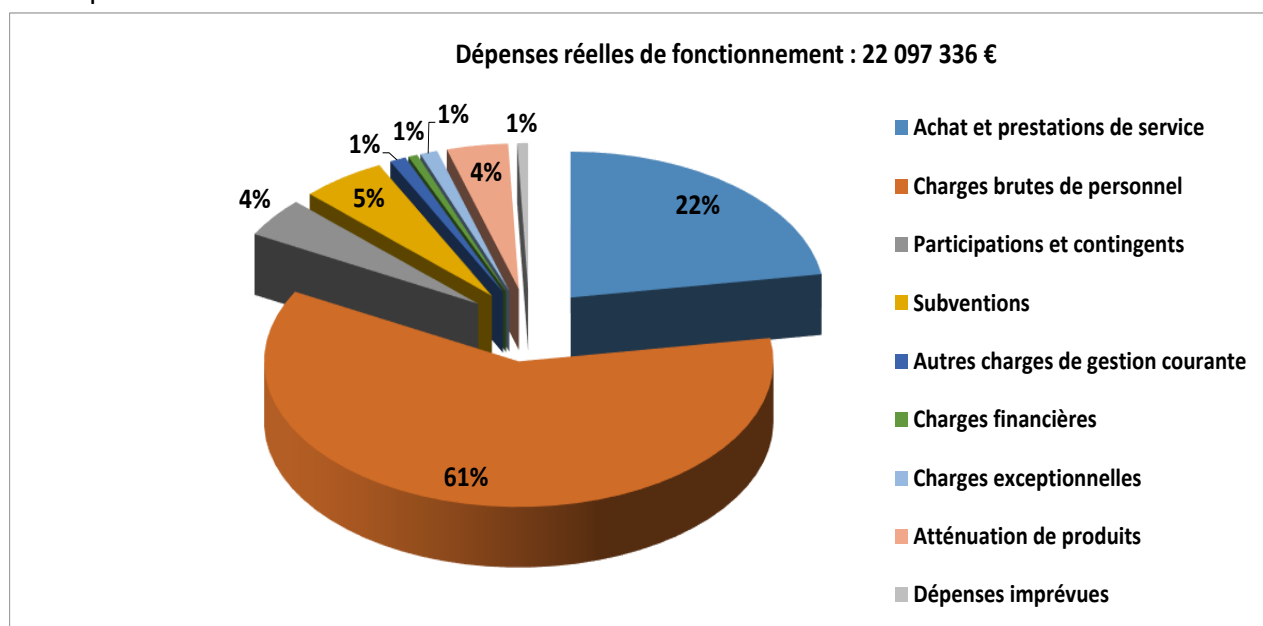
Il convient de rappeler que, si en 2015 la contribution au titre du redressement des finances publiques opérait une contraction de la recette DGF, ce prélèvement est désormais comptabilisé en dépenses au chapitre 014 pour les deux dernières années du plan triennal ce qui nuit à la comparaison entre exercices.

Le transfert de la compétence « petite enfance » en cours d'année 2016 (1^{er} mars) complexifie encore davantage toute analyse comparative.

Le montant prévisionnel des dépenses réelles pour 2017 est donc en baisse comparativement à la budgétisation primitive de 2016, passant de **23 432 967€** à **22 097 336€**. Si le transfert de compétence précité ainsi que la réduction de la contribution au redressement des finances publiques pour le bloc communal allègent la masse budgétaire prévisionnelle, la ville s'efforce en tout état de cause de maintenir une trajectoire contrainte quant à l'évolution de ses charges.

Par rapport au compte administratif 2016, en tenant compte notamment des principes de prudence et de sincérité qui président à l'inscription des charges et des produits, l'évolution reste saine car de l'ordre de 1% (**21 868 190€** au CA 2016) même si l'exercice de la compétence « petite enfance » durant 2 mois sur 2016 alourdit le dernier exercice échu en termes d'analyse comparative. Il convient également de préciser que le compte administratif, contrairement au BP, contient la contribution apportée par la ville au titre du quotient familial (de l'ordre de 340 000€) qui n'est intégrée qu'en cours d'année ; a contrario, non seulement le budget est bâti par définition sur une exécution théorique de l'ensemble des crédits ouverts mais il prévoit également une provision au titre des dépenses imprévues (150 000€).

Les évolutions prévisionnelles traduites au Budget primitif diffèrent selon la typologie des dépenses concernées.



• Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ce poste de dépenses, de par son importance structurelle, fait l'objet d'une attention toute particulière comme l'attestent les deux derniers bilans produits. Ce chapitre budgétaire a enregistré le transfert des structures dédiées à la petite enfance en cours d'année 2016.

Pour l'exercice budgétaire qui s'ouvre, le volet « charges de personnels » est impacté par des facteurs exogènes à la structure. Parmi les principaux impacts externes figurent les deux augmentations (+ **0,6%**) successives du point d'indice au 1^{er} juillet 2016 et 1^{er} février 2017 (coût de l'ordre de **90 000€**), l'entrée en vigueur du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) dont l'impact serait de l'ordre de **60 000€**, l'effet mécanique issu du glissement vieillesse technicité (+ **25 000€**), et l'évolution des charges patronales en lien avec la revalorisation des taux de cotisation même si l'année 2017 est moins impactée que les exercices précédents (+ **9 000€**). A cela pourraient s'ajouter d'autres variables tels que les taux de cotisation URSSAF ou la hausse du SMIC.

Ce poste de charges intègre aussi des choix internes à la collectivité. Dans le prolongement de la création du poste de coordinateur de la politique jeunesse, dont la traduction en année pleine aura lieu sur 2017, il est prévu le recrutement d'un médiateur sur l'exercice. L'ouverture de la cuisine centrale à la rentrée 2017 s'accompagnera du recrutement

d'1,5 ETP (équivalent temps plein). Il est également à noter que la démutualisation de certains services, souhaitée dans le cadre de la fusion des EPCI, aura également des incidences en termes de flux financiers nets avec l'intercommunalité (de l'ordre de **110 000€**) à la fois sur le chapitre 011 mais également pour partie sur le 012.

La mise en œuvre et le développement de services communs (notamment l'ADS et le service hygiène et sécurité) se répercute à l'article 6216 qui est budgété à hauteur de **255 000€ (215 215€ en 2016)**.

Pour poursuivre la trajectoire financière fixée (cf prospective financière), tout en maintenant le niveau de service, cela impose des réponses non seulement conjoncturelles (limitation des renforts, remplacements et emplois saisonniers), mais également structurelles (efficience, réorganisation potentielle d'un service suite à départ en retraite et/ou mutation).

La budgétisation du chapitre 012 s'élève ainsi à **13 364 200€**. Elle est bien évidemment en baisse comparativement au budget primitif 2016 (**14 980 726€**). Cette baisse est atténuée après l'intégration des décisions modificatives sur le dernier exercice (**13 670 086€**) faisant notamment suite au transfert de la compétence « petite enfance » au 1^{er} mars.

Ce niveau de budgétisation témoigne toutefois de la volonté de maintenir la trajectoire de la prospective financière, en sachant que dès le stade de la budgétisation primitive du chapitre 012 nous raisonnons en réalisation prévisionnelle.

A titre comparatif entre budgétisations primitives, si l'on devait retraiter cette budgétisation en tenant compte des charges de personnels ainsi transférées auxquelles s'ajoutent certaines charges indirectes répercutables sur 2017 (chèques déjeuners et assurances notamment), tout en y adjoignant la minoration du 012 issue de l'externalisation de l'entretien de certains sites à compter du 1^{er}/01/17, cela accroîtrait « théoriquement » le budget primitif 2017 d'un montant de l'ordre de **1,730 millions d'euros**. L'évolution retraitée de BP à BP serait ainsi de **l'ordre de 0,8%**.

Cette évolution prévisionnelle, qui s'appuie sur une exécution financière 2016 satisfaisante (**13 274 469€**), traduit la volonté de poursuivre les efforts budgétaires consentis quant à ce volet de charges.

La masse salariale brute demeure la charge d'exploitation structurellement la plus élevée. Elle représente **60,5%** des dépenses réelles de fonctionnement si l'on ne la corrige pas de l'effet budgétaire du chapitre 014.

Ce chiffrage global est donc à nuancer dans la mesure où le niveau réel des charges de personnel doit tenir compte des différentes sources d'atténuations de cette dépense. A ce titre, la mutualisation des services avec l'EPCI même si cette dernière est en baisse (**543 529€** contre **694 114€** budgétés sur 2016) et les mises à disposition de personnels auprès des budgets annexes (**106 000€**) donnent lieu à remboursement sur le budget ville.

Cette atténuation des charges de personnel comprend également les compensations de décharges de service, le remboursement d'une quote-part chèques déjeuner et les recettes versées par notre assureur dans le cadre de l'assurance statutaire. Au total, cela représente une recette évaluée à **839 529€** ramenant le total net des dépenses de personnel à **12 524 671€** soit **56,7%** de nos dépenses de fonctionnement.

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

La masse globale relative à ce poste de charges doit également être contenue. L'évolution, de budget primitif à budget primitif, est **négative** (- **3,29%**) comparativement à l'exercice précédent (**4 957 805€** contre **5 063 062€** au budget primitif portés à **5 126 636€** par décisions modificatives en 2016). Cette trajectoire confirme les efforts engagés même si elle est pour partie facilitée par le transfert des charges courantes liées aux services de la petite enfance.

Elle s'inscrit dans la volonté de rationalisation des dépenses de gestion même si les marges de manœuvre se réduisent au regard de l'objectif de maintien du niveau de service à délivrer.

Elle s'appuie principalement sur l'optimisation du volet énergétique. Après un exercice 2016 particulièrement positif sur ce plan, l'objectif est de poursuivre autant que faire se peut la rationalisation de ce poste de charges. Cela passe notamment par la rationalisation patrimoniale et l'amélioration des usages. Sur le moyen terme toutefois, il est difficile d'augurer de la conjoncture tarifaire en la matière. Il convient également de noter que l'ouverture prochaine de la nouvelle cuisine centrale (septembre 2017) ne sera pas indolore sur la facture énergétique de la ville.

Compte 60 « achats » : le montant budgété pour 2017 est de **2 208 840€**. Il est en assez net repli comparativement au budget voté en 2016 : **2 366 483€**.

L'enveloppe budgétaire consacrée aux fluides des comptes 60611 et 60612 (eau, énergie et électricité), est arrêtée à **1 034 000€ (1 174 000€** votés au BP 2016). Elle illustre l'optimisation significative opérée sur ce poste de charges et issue de plusieurs facteurs. Le recalibrage du contrat d'exploitation du parc de chaufferies au plus près des besoins de la ville ainsi que les mises en concurrence opérées en matière de fournitures d'énergie dans une conjoncture favorable ont pleinement bénéficié à la facture énergétique de la commune. Les efforts patrimoniaux consentis, à la fois sur le parc d'éclairage public et sur certains sites (parc des fêtes, archives, mairie annexe...) ont également contribué pleinement à ce constat. L'opération « cocon » conduite en partenariat avec le Conseil départemental, portant sur l'isolation des combles de plusieurs sites municipaux, doit aussi s'avérer payante.

Pour l'eau et l'assainissement, la prévision a été établie sur la base de quantités consommées stables. Pour 2017, parallèlement à la mise en œuvre du schéma directeur sur les réseaux, la commune a décidé d'augmenter le tarif portant sur la part communale de l'eau et de baisser le tarif de l'assainissement par délibération du 13/12/16 (0,49€ par m³ pour l'eau, et 0,27€ par m³ pour l'assainissement). Le montant budgété s'élève à **110 000€**. Il est en légère baisse par rapport à l'année précédente (compte 60611).

Au titre des achats courants du compte 60, il peut notamment être relevé :

- La budgétisation primitive du volet « alimentation » du compte 60623 est globalement stable (**386 100€** contre **385 617€** au BP 2016). Cette budgétisation prévisionnelle tient compte de la fréquentation et de l'évolution des prix impactant le service de la restauration scolaire, ainsi que du transfert des services de la petite enfance.

- L'enveloppe consacrée aux vêtements de travail (compte 60636) est en baisse avec une budgétisation qui passe de **30 800€** à **19 800€**.

- Quant au volet « fournitures », il consacre globalement une budgétisation en repli favorisée également par le transfert de compétence précité. Cela est notamment le cas des enveloppes

du compte 60631 « fournitures d'entretien » (**37 000€** contre **44 500€** sur l'exercice 2016), du compte 60632 « fournitures de petit équipement » (**37 550€** contre **46 568€**) et celle du compte 6068 « autres matières et fournitures » (**372 070€** contre **382 885€**). Parmi les autres fournitures les plus significatives, il est à noter que le budget dédié aux fournitures de voirie du compte 60633 est ramené à **110 000€**.

Compte 61 « services extérieurs » : L'enveloppe primitive de ce compte (**1 720 128€**) est en baisse (- **3,5%**) comparativement au budget primitif 2016 (**1 780 670€** abondés à **1 839 833€** par DM).

Il recouvre à la fois les dépenses liées aux maintenances obligatoires et les provisions de nature à faire face à certains impondérables tels que les pannes ou casses des matériels et équipements. C'est pourquoi il est difficile de quantifier le niveau de réalisations à attendre notamment en matière d'entretien et de réparations.

Cette évolution budgétaire est principalement issue de la baisse des charges locatives (**45 900€** contre **68 008€**) qui avaient été substantiellement impactées sur 2016 par des travaux sur la copropriété de la rue Antoine Caux, et de la prise en charge directe à compter de 2017 d'un certain nombre d'animations à caractère social par le CCAS qui viennent alléger le compte 6188 (**483 860€** contre **517 643€**).

Le budget primitif de l'exercice à venir bénéficie également d'une absence d'études externalisées au compte 617.

Parmi les autres enveloppes les plus significatives, on peut relever la budgétisation du volet maintenance (**382 458€**), de l'entretien externalisé des voies et réseaux (**205 000€**) ainsi que des assurances (**124 500€** dont **18 000€** au titre de la dommage ouvrage à contracter pour le programme de création de la nouvelle cuisine centrale).

Compte 62 « autres services extérieurs » : hors comptes 6216 « personnel affecté » et 6218 « personnel extérieur », qui relèvent du chapitre 012, le montant inscrit au BP 2017 est arrêté à **976 337€**. Cette enveloppe est en hausse (**834 081€** au BP 2016) du fait l'externalisation de l'entretien d'une partie des bâtiments à compter du 1^{er} janvier 2017 ; les frais de nettoyage des locaux du compte 6283 sont ainsi portés à **202 900€** (**8 000€** budgétés en 2016).

A contrario, le compte 6228 « divers » est en baisse sensible (**17 000€** contre **55 000€**) dans la mesure où l'exercice 2016 a été ponctuellement impacté par l'indemnisation des candidats au concours concernant l'aménagement du site de G. Romme.

Les autres articles budgétaires sont globalement maîtrisés. Parmi les plus significatifs, on peut notamment citer :

- le compte 6236 « catalogues et imprimés » (**106 900€** budgétés contre **111 300€** en 2016)
- le compte 6281 « concours divers et cotisations » est budgété à la baisse (**88 457€** contre **110 809€**) en lien notamment avec la cotisation à verser au CNAS suite au transfert des services de la petite enfance
- le compte 6262 « frais de télécommunication » (**91 350€** contre **91 400€**)
- le compte 6261 « frais d'affranchissement » est en baisse parallèlement à la démutualisation du service avec l'EPCI (**50 790€** contre **69 690€** en 2016 mais portés à **75 690€** par DM)
- le compte 6247 « transports collectifs » est stable (**55 800€**)

- le compte 6232 « fêtes et cérémonies » est porté à **57 000€ (52 850€ en 2016)**
- les comptes 62876 et 62878 sont globalement en hausse (**76 050€** contre **74 432€**) ; ils recouvrent les remboursements opérés au bénéfice de l'EPCI au titre des frais de fonctionnement des services communs et de la mutualisation descendante.

La budgétisation du **Compte 63 « impôts, taxes et versements assimilés »** est globalement reconduite (**52 500€**) par rapport à l'exercice précédent (**50 600€**). Elle correspond quasi exclusivement aux taxes foncières supportées par la ville (**50 000€**).

Atténuation / minoration de produits : chapitre 014

- **La péréquation horizontale**

Même si la Loi de finances pour 2017 maintient le FPIC au niveau national à **1 milliard d'euros**, les mouvements territoriaux en cours impactent les indicateurs financiers (potentiel financier notamment) servant de référence aux montants des contributions ou reversements des ensembles territoriaux.

Sur la base du régime de droit commun applicable sur le territoire riomois, l'exercice 2017 prévoit ainsi une hausse prudentielle de la contribution à verser par la commune. En l'absence de lisibilité, la budgétisation 2017 est de **590 000€ (543 766€ en 2016)** en atténuations de produits (chapitre 014).

- **La contribution au redressement des finances publiques (compte 73916)**

Depuis la loi de finances pour 2016, l'article budgétaire 73916 a été créé de manière à isoler le montant de la contribution de la commune au redressement des comptes publics, alors que jusque-là ce prélèvement venait en contraction du produit de la DGF. Pour 2017, cette contribution ayant été réduite de moitié pour le bloc communal, elle est budgétée à **252 000€ (503 657€ sur 2016)**.

Les subventions de fonctionnement

Pour l'exercice qui s'ouvre, le budget alloué aux subventions directes versées aux associations et imputé aux articles 6573 et 6574, **hors aides indirectes** estimées à **plus de 700 000€** (hors investissements rattachés), est arrêté à **1 192 287€** contre **763 145€** en 2016. Cette évolution s'explique par la hausse substantielle de l'enveloppe dédiée au domaine social, passant de **365 771€ à 812 237€**, parallèlement au conventionnement réalisé avec le CCAS qui intègre la valorisation des moyens mis à disposition de l'établissement public (**401 062€**) et en lien avec la revalorisation de la subvention au bénéfice des centres sociaux (**+ 30 000€**).

Les subventions par secteur

L'enveloppe liée aux subventions enregistre donc une augmentation notoire dans le domaine social, à l'instar de la subvention d'équilibre sollicitée par le CCAS dans le cadre de son budget prévisionnel (**575 017€**).

Si la subvention octroyée à l'ARJ sur 2016 (**130 000€**) a bénéficié d'un « complément exceptionnel », le budget primitif 2017 prévoit une aide directe ramenée à **100 000€**

parallèlement au recentrage du partenariat sur 3 activités (la ludothèque, le pôle jeux et l'ALSH pour les 12-14 ans).

Au niveau culturel, les subventions sont budgétées à hauteur de **66 860€ (70 470€ en 2016)** dont **11 000€** destinés aux fonds d'initiative.

Quant au secteur sportif, il représente un niveau de subventionnement de **178 000€**.

Le budget primitif porte l'individualisation de la totalité des subventions aux associations riomoises. Une convention d'objectifs est signée avec chaque association dont la subvention est supérieure ou égale à 4 000€, alors même qu'un conventionnement est légalement requis au-delà de 23 000€ conformément à la loi du 12 avril 2000.

Les contingents et participations obligatoires

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017	Evol 17/16
Participation au SDIS	612 156	615 438	623 692	630 283	634 399	648 948	2,29%
Participation au SIDES	208 566	39 578	0	0			
Participation OGEC	167 894	182 975	179 668	196 567	213 551	255 000	19,41%
Contribution au CNFPT (agent privé d'emploi)	36 000	12 181	15 164	2 066	0	0	
Contribution au FIPH	6 765	9 074	19 590	2 808	0	0	
Participation associations environnementales	256	256	300	0	0	40 150	
Participation fourrière	5 435	6 750	14 458	18 240	18 286	19 200	5,00%
Prévention spécialisée (ADSEA)	15 000	<i>subvention</i>					
ADUHME	9 770	<i>cotisation</i>					
Adhésion SIEG	30	30	30	30	30	30	0,00%
FLAJ					4 075	4 076	
TOTAL	1 061 872	866 282	852 902	849 994	870 341	967 404	11,15%

Le chapitre « contingents et participations », en termes de budgétisation primitive, est en hausse en 2017 de **1,4%**, passant de **953 820€ (BP 2016)** à **967 404€** budgétés pour 2017.

Outre l'indexation du contingent apporté au SDIS qui demeure la principale contribution (**648 948€**), cette évolution intègre une hausse de la participation à verser à l'OGEC (**255 000€**). Cette réévaluation s'inscrit dans le cadre d'une mise en conformité avec le référentiel légal des dépenses à prendre en compte pour les élèves de l'élémentaire tout en le transposant aux maternelles (convention).

La participation à l'AFR prévue budgétairement mais n'ayant pu être versée en 2016 est réinscrite. Enfin, il est à noter la budgétisation de la contribution au fonds local d'aide aux jeunes.

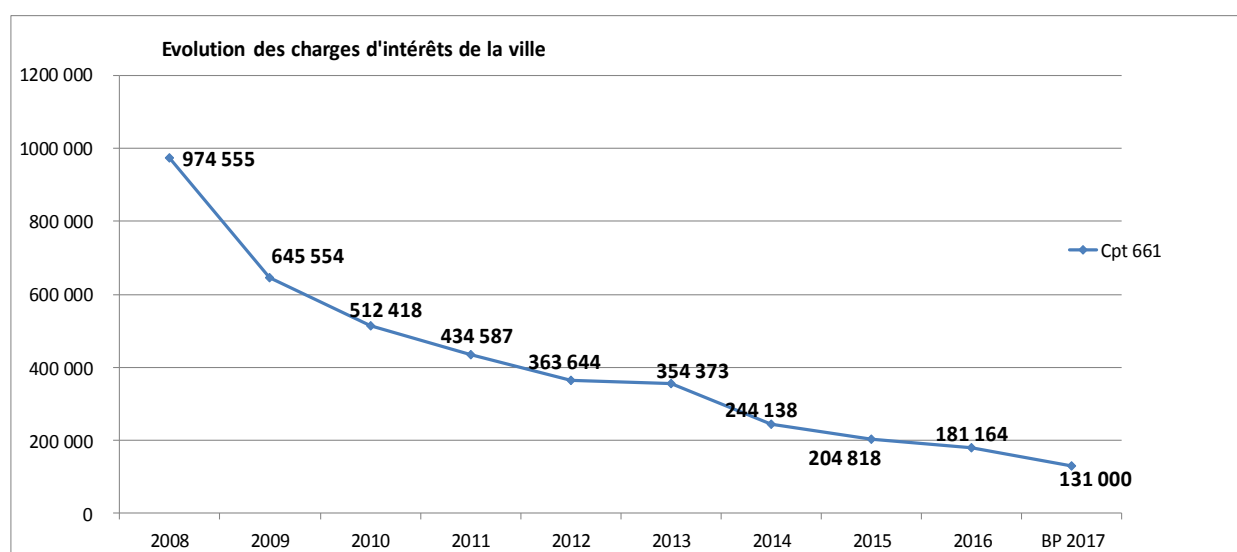
Il convient également de préciser que le **chapitre 65**, principalement dévolu aux subventions et participations, sera impacté en 2017 par une budgétisation conséquente de **l'article 6541 portant sur les « créances admises en non valeurs »**. En effet, cet article budgétaire doit intégrer le fort risque de non recouvrement, pour insolvabilité, d'importants travaux réalisés pour le compte d'un tiers afin de faire cesser un péril imminent tel que le prévoit la législation. Dans la mesure où la moitié des sommes en jeu a été provisionnée par décision modificative de décembre 2016, le compte 6541 prévoit l'autre moitié et sera ainsi porté globalement à **70 000€** alors qu'il est habituellement provisionné à 10 000€.

Les intérêts de la dette (chapitre 66)

L'exercice 2017 enregistre une nouvelle baisse en termes de frais financiers (**131 000€** en intégrant une provision de 1 000€ au compte 668) pour atteindre un quasi « effet de seuil » dans la mesure où ce volet de charges n'est plus « optimisable ».

Ce poste de dépenses bénéficie tout particulièrement du faible endettement de la ville. Le flux net de dette sur le dernier exercice échu a été de nouveau négatif. Seul un emprunt de **500 000€** a été contracté en 2015 et mobilisé sur l'exercice parallèlement à un amortissement de la dette en capital de **1,016 M€**.

Evolution des charges financières de la ville :



La courbe des frais financiers de la ville confirme l'optimisation réalisée. Cela contribue très nettement à la maîtrise des charges de structure et bénéficie pleinement à l'épargne brute.

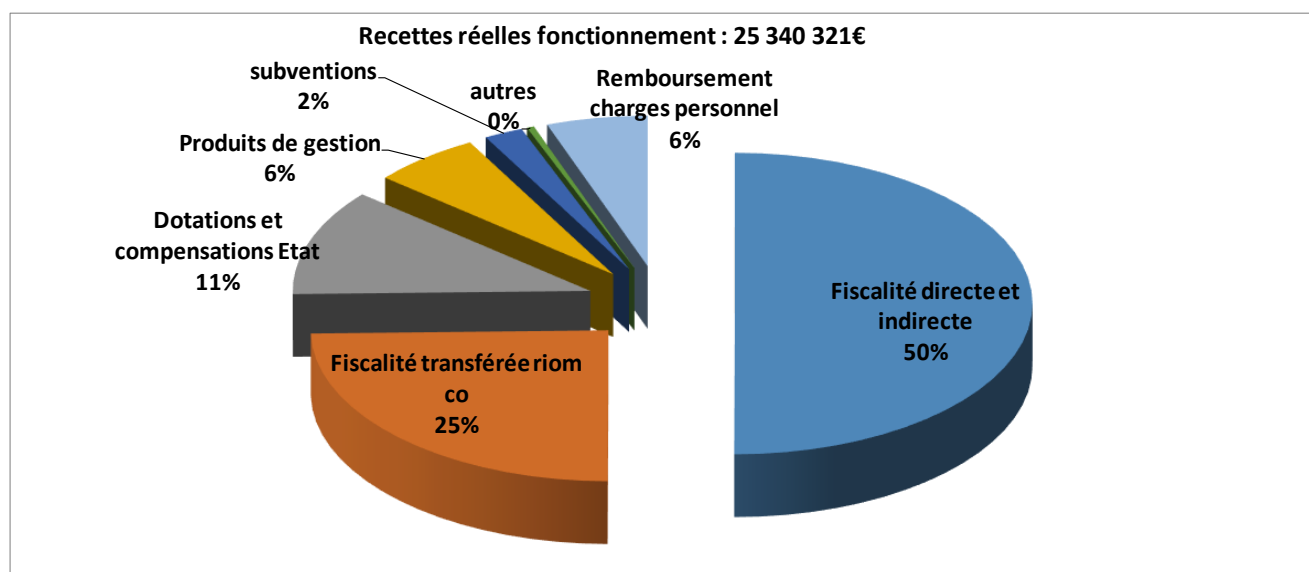
B/ LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles prévisionnelles pour 2017 affichent un montant de **25 340 321€**. L'évolution globale constatée (de budget à budget) dans le tableau ci-dessous est négative (- **3,55%**). Par rapport au compte administratif 2016, la baisse est légèrement plus marquée.

Dans sa globalité, le volet « ressources » pour 2017 intègre les orientations définies par la Loi de finances. Les recettes sont estimées en faisant application des principes précités tout en prenant en considération les niveaux de réalisation de l'exercice antérieur.

Il convient de rappeler que la budgétisation primitive n'intègre pas, en dépenses et en recettes, les inscriptions liées au quotient familial qui représentent environ 340 000€ et font l'objet d'une inscription en cours d'année par décision modificative sur la base des bilans arrêtés. Cela permet d'identifier précisément la politique sociale menée par la ville en termes d'accessibilité aux services publics locaux délivrés sur le territoire.

INTITULES	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017	Evol 17/16
Fiscalité directe	10 500 000	10 880 000	11 120 000	11 180 000	11 880 000	11 638 166	11 780 000	-0,84%
Attribution de compensation TP	5 855 601	5 855 601	5 855 601	5 855 601	5 855 601	5 108 295	4 945 157	-15,55%
Dotations solidarité Riom Co	1 294 128	1 294 128	1 294 128	1 294 128	1 294 128	1 294 128	1 294 128	0,00%
F.N.G.I.R	57 060	58 001	58 947	58 947	58 947	58 947	58 947	0,00%
DGF+DSR+DSI+DSU+FCTVA	2 820 000	2 903 826	2 893 052	2 428 652	2 361 602	2 371 423	2 328 740	-1,39%
Compensations (TP,TH,FB,FDTP)	627 016	641 079	645 192	590 177	560 995	493 144	564 826	0,68%
Fiscalité indirecte	750 300	760 000	806 000	826 000	803 000	952 288	841 000	4,73%
Produit des services + locations	1 729 032	1 759 304	1 732 536	1 759 514	1 534 996	1 656 972	1 498 790	-2,36%
Rbst charges de personnel	1 206 408	1 184 607	1 400 850	1 221 451	1 183 114	1 230 557	1 392 591	17,71%
Subventions	1 069 660	1 167 468	1 351 678	1 195 419	637 016	1 048 792	535 342	-15,96%
Autres recettes propres (hors cessions)	99 500	100 500	110 500	101 000	103 000	490 183	100 800	-71,78%
TOTAL	26 008 705	26 604 514	27 268 484	26 510 889	26 272 399	26 342 895	25 340 321	-3,55%



La fiscalité directe (article 73111 et 7318) :

Les ressources fiscales directes demeurent la principale recette de fonctionnement. Conformément aux engagements de la mandature, l'exercice 2017 prévoit le maintien des taux fiscaux communaux en vigueur sur le territoire.

- Taxe habitation : 16,50%
- Taxe sur le foncier bâti : 25,90%
- Taxe sur le foncier non bâti : 83%

Si les taux sont reconduits, le montant prévisionnel du produit fiscal direct (TH, TFB et TFNB) pourra toutefois bénéficier d'un « effet bases » même si la conjoncture est peu favorable au niveau du coefficient de revalorisation des bases fiscales décrété en Loi de finances. En effet, cette revalorisation n'est plus indexée sur l'inflation prévisionnelle mais est désormais indexée sur les 12 derniers mois constatés d'inflation (article 50 de la Loi de finances pour 2017). Ainsi, pour 2017, le coefficient de revalorisation est très faible (**0,4%** contre **1%** en 2016). Quant à la variation physique des bases liées au territoire, il convient de rester prudent même si la tendance est plutôt favorable au niveau de la population.

Le produit de fiscalité directe pour 2017 est ainsi estimé à **11 780 000€ (11 638 166€** perçus en 2016). Cette budgétisation primitive de la ressource fiscale intègre les ressources potentielles issues de la taxe d'habitation sur les logements vacants en vigueur sur le territoire.

La fiscalité indirecte

Elle intègre notamment les droits de mutation à titre onéreux dont les perspectives demeurent toujours incertaines. Ils sont tout de même budgétés à **380 000€** compte tenu de la tendance plutôt favorable en termes de transactions immobilières sur le territoire. Les autres produits de fiscalité indirecte comprennent principalement la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (**380 000€**), la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) instaurée en 2011 (**75 000€**) et la taxe sur les pylônes électriques (**6 000€**).

Les dotations de Riom Communauté

L'attribution de compensation de taxe professionnelle a été corrigée à la baisse dans le courant de l'exercice 2016 conformément aux travaux de la CLECT faisant suite au transfert de la compétence « petite enfance » au 1^{er} mars 2016 à l'EPCI. Le budget 2017 doit également intégrer la restitution de la halle au 1^{er} janvier 2017. C'est pourquoi, l'attribution de compensation de taxe professionnelle est ainsi ramenée à **4 945 157€ (5 855 601€** avant transferts).

La dotation de solidarité communautaire est quant à elle reconduite (**1 294 128€**).

Les dotations de l'Etat

Le budget primitif étant voté en début d'année, on ne dispose pas des notifications officielles relatives à la dotation globale de fonctionnement (DGF) et aux allocations compensatrices au titre de la fiscalité locale.

La budgétisation prévisionnelle prend notamment en compte l'écêtement qui doit impacter la part forfaitaire de la DGF dans la mesure où cet écêtement est de nature à financer, à « enveloppe normée » constante, les hausses constatées sur d'autres composantes de la DGF telles que la population et la progression de la péréquation verticale. La DGF est ainsi estimée à **1 860 000€** en 2017 contre **1 917 032€** reçus en 2016. Quant à la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS),

même si une certaine incertitude pèse sur l'éligibilité de la commune à cette dernière (recentrage des conditions d'éligibilité), elles devraient donc être confortées.

Pour ce qui relève des allocations compensatrices émanant de l'Etat, souvent qualifiées de « variables d'ajustement », elles devraient enregistrer une évolution atypique sur 2017 sous l'effet de la revalorisation attendue de l'allocation compensatrice à la TH (ACTH). En effet, si les mesures de dégrèvement sur les « demi-parts » mises en œuvre en 2015 ont pénalisé l'ACTH 2016, cette allocation compensatrice doit « bénéficier » sur 2017 de la réintégration de la base dégrévée en base exonérée à compter de 2016. Les autres allocations compensatrices devraient enregistrer une nouvelle baisse.

Il convient également de préciser qu'à compter de 2017, les ressources du chapitre 74 doivent enregistrer la perception du FCTVA (nouveau compte 744) lié aux dépenses d'entretien portant sur la voirie et les bâtiments publics conformément aux articles 34 et 35 de la Loi de finances pour 2016.

	2012	2013	2014	2015	2016	BP 2017
Dotation Globale Fonctionnement C/7411	2 721 439 -1,69%	2 702 900 -0,68%	2 499 144 -7,54%	1 944 478 -22,19%	1 917 032 -1,41%	1 860 000 -2,98%
Dotation solidarité rurale c/74121	103 483 20,00%	123 870 19,70%	148 269 19,70%	170 501 14,99%	183 950 7,89%	194 000 5,46%
Dotation solidarité urbaine c/74123	235 652	235 652	235 652	235 652	235 652	235 652
Dotation des permanents syndicaux c/7413			20 225	10 694	31 981	21 280
FCTVA c/744						15 000
Dotation spéciale instituteurs C/745	8 424	8 424	5 616	5 616	2 808	2 808
Dotation générale décentralisation c/746	831	45 055	0			
Dotation CNI/Passeports C/7485	10 060	10 060	10 060	10 060	10 060	10 060
Alloc. Comp. TP dont DCRTP C/748313 et 74833	212 322 -14,61%	181 930 -14,31%	149 797 -17,66%	109 484 -26,91%	97 560 -10,89%	79 995 -18,00%
alloc. Comp. Taxes Foncières c/74834	122 752	124 647	111 068	82 003	67 782	51 000
Alloc. Comp Taxe Habitation c/74835	322 196	338 164	344 724	397 683	312 808	420 000
TOTAL	3 737 159 6,11%	3 770 702 0,90%	3 524 555 -6,53%	2 966 171 -15,84%	2 859 633 -3,59%	2 889 795 1,05%

Les produits des services

Malgré le transfert de la compétence liée à la petite enfance, le chapitre 70 est globalement budgété à la hausse (**2 572 981€** en 2017 contre **2 390 160€** en 2016) compte tenu du conventionnement avec le CCAS s'accompagnant d'un remboursement de charges nouvellement budgété à **403 062€** (dont **393 633€** correspondent à la valorisation de l'activité des agents municipaux dévolue au CCAS) et, dans une moindre mesure, du fait de la refonte et l'actualisation de la politique tarifaire à compter de septembre 2016.

Les subventions et participations extérieures

La budgétisation prévisionnelle est en baisse en lien principalement avec les subventionnements émanant de la CAF au titre de la petite enfance (Prestation de Service Unique et Prestation de Service Enfance et Jeunesse). La participation de la CAF pour 2017 est ainsi estimée à **279 332€**, contre **389 186€** en 2016.

Les subventions et participations sont ainsi budgétées globalement à **535 342€**.

Les autres principaux soutiens financiers émanent du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, du Conseil Régional d'Auvergne, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, et de l'Etat au titre du fonds de soutien au développement des activités périscolaires (**67 100€**).

Le Conseil Départemental devrait intervenir à hauteur de **69 800€** pour le financement des saisons culturelles, au titre du schéma départemental de l'enseignement musical, et l'utilisation des gymnases par les collégiens.

Les subventions régionales s'établissent à **50 300€**.

Quant à la participation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, **8 000€** sont inscrits.

L'élaboration du budget de fonctionnement 2017 s'avère un exercice difficile avec des marges de manœuvre étroites puisque enserré entre l'application de la troisième année du plan triennal d'économies sur les dépenses publiques et dans un contexte peu favorable à la ressource publique locale.

II - L'INVESTISSEMENT :

Dans un environnement financier toujours contraint, l'ambition demeure de préserver un niveau d'investissement attractif.

La stratégie et la trajectoire financières reposent donc essentiellement sur l'aptitude à minimiser autant que faire se peut la baisse des capacités de financement dans un contexte de forte disette budgétaire qui pourrait se poursuivre.

L'épargne brute demeure le principal indicateur financier à prendre en compte afin de maintenir un autofinancement à la fois adapté à la volonté d'investir et de nature à permettre un recours raisonné à l'endettement. Après un exercice 2016 difficile, l'objectif pour 2017 sera de « stabiliser » autant que faire se peut l'autofinancement brut.

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017
Recettes réelles de fonctionnement	27 644 482	28 102 607	28 044 591	28 148 538	26 272 399	26 342 895	25 340 321
Dépenses réelles de fonctionnement	21 402 064	21 874 147	22 066 891	22 257 766	23 432 967	21 868 190	22 097 336
Epargne brute	6 242 418	6 228 460	5 977 700	5 890 772	2 839 432	4 474 705	3 242 985
Remboursement capital emprunts	1 662 011	2 380 465	1 271 069	1 167 292	1 016 311	1 016 276	910 601
Epargne nette	4 580 407	3 847 995	4 706 631	4 723 480	1 823 121	3 458 429	2 332 384

la budgétisation primitive (prévisions), contrairement aux comptes administratifs (bilans), a toujours un « effet amplifiant » de la contraction des niveaux d'épargne dans la mesure où, pour répondre aux principes de prudence et sincérité budgétaires, la budgétisation s'appuie toujours sur une nécessaire majoration des dépenses et une minoration des recettes.

A/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le volume des dépenses **nouvelles d'investissement** s'établit à **10 018 572,50 euros** (hors travaux en régie et hors remboursement de la dette) auquel il convient d'ajouter un assez important niveau de reports 2016 pour **1 743 601,09€**, soit un total de **11 762 173,59 euros**. Le taux de réalisation des investissements en 2016 : **71,4%**.

Quatre autorisations de programme, accompagnant les projets à réalisation pluriannuelle, sont actuellement en cours. Cela permet l'inscription sur l'exercice budgétaire des seuls crédits de paiement nécessaires à financer les travaux de l'année sans être tenu à l'inscription de l'ensemble du programme engagé.

Les autorisations de programme :

- **Le programme de réhabilitation et de mise aux normes de l'école M. Genest**, en cours de réalisation, est estimé globalement à **4,6 M€**. L'exercice 2017 doit permettre sa réception. Des crédits de paiement seront inscrits à hauteur de **600 000€**.

- **La construction de la nouvelle cuisine centrale** constitue le programme le plus impactant financièrement sur 2017. **2 220 000€** seront budgétisés dans le cadre d'une autorisation de programme prévisionnelle de **2 950 000€**.

- **Les travaux de conservation du patrimoine historique de la ville** qui comprend l'église Notre Dame du Marthuret (pour laquelle les travaux sont en cours), l'Hôtel de Ville, et la Tour de l'Horloge. Dans le cadre de cette autorisation de programme, des crédits de paiement seront ouverts à hauteur de **650 000€** pour 2017.

- **Les travaux portant transfert des archives**, réceptionnés en fin d'année 2014, donneront lieu à une faible exécution financière sur 2017 en lien avec le solde financier de l'opération (**6 763,50€**) dans le cadre d'une AP ramenée à **1 710 000€**.

La voirie et l'aménagement urbain

L'aménagement et le cadre de vie demeurent une priorité. Ainsi, la voirie et l'aménagement de l'espace public constitueront un volet important de l'investissement 2017 parallèlement aux objectifs poursuivis par le schéma directeur en matière d'amélioration des réseaux d'eau et d'assainissement.

Une enveloppe financière de **3 477 854,63 euros, restes à réaliser inclus**, est ainsi inscrite au budget principal. Elle est complétée par un important niveau d'investissement de **2 442 499€** sur les budgets annexes de l'eau (**922 106€**) et de l'assainissement (**1 520 393€**), dont **642 499€** de reports en lien principalement avec le programme de la rue de Planchepaleuil.

La principale opération nouvellement programmée est le traitement de l'avenue de Châtel estimée à **890 000€** pour le seul budget général (voirie et eaux pluviales).

L'enveloppe VRD comprend également, toujours parallèlement à la reprise des réseaux, des interventions sur d'autres artères dont notamment la tranche conditionnelle de la rue de Planchepaleuil (**200 000€**) et les premières incidences de l'accompagnement de l'aménagement du quartier G. Romme (**300 000€**). La ligne générique des grosses réparations/sécurisations de voirie est budgétée à **285 000€**.

La budgétisation du volet « aménagement paysager » (**260 000€**) comprend les premiers aménagements des abords des « jardins de la culture ». Dans le prolongement de l'important programme de requalification de l'éclairage public, une budgétisation de **200 000€** est inscrite au BP ; elle intègre les contributions obligatoires de la commune (provision de 50 000€) pour certaines extensions de réseaux électriques.

Les « immobilisations incorporelles » du chapitre 20 (**1 233 719€** nouvellement inscrits hors reports) sont majoritairement impactées par le versement programmé du 2^{ème} fonds de concours par la commune à l'EPCI dans le cadre du programme de réhabilitation du site destiné aux écoles d'arts (**950 000€**).

Les nouvelles accréditations du chapitre 20 (« immobilisations incorporelles ») concernent également la dernière année de versement du fonds de concours au Conseil régional (**136 169€**) suite aux travaux de démolitions du lycée Gilbert Romme. Les « subventions façades » demeurent provisionnées à **50 000€** dans le cadre des campagnes de ravalement. Une subvention d'équipement est prévue en lien avec l'installation des points d'apports volontaires (**50 000€**).

Enfin, le compte 2051 relatif aux achats de logiciels est budgété à **37 550€**.

Le secteur culturel et patrimonial

Outre l'autorisation de programme relative à la conservation du patrimoine historique de la ville, la budgétisation primitive comprend notamment la 1^{ère} phase de travaux (**200 000€**) portant sur le site du Rexy (accessibilité, ventilation, façades) ainsi que la programmation d'interventions de remise aux normes électriques de l'église Saint Amable (**70 000€**).

Le secteur scolaire, enfance et jeunesse

Outre les crédits de paiement ouverts au titre des programmes inhérents à l'école M. Genest et à la création de la nouvelle cuisine centrale, une enveloppe de **300 000€** est accréditée pour réaliser la mise aux normes des satellites de la cuisine. De plus, **300 000€** sont également prévus, hors autorisation de programme, pour rénover les façades de l'école M. Genest.

Le domaine sportif

Dans le prolongement de la contractualisation de la maîtrise d'oeuvre sur l'exercice 2016, une budgétisation de **550 000€** est arrêtée pour les travaux de réhabilitation du gymnase de la Varenne.

La conservation du patrimoine bâti

L'enveloppe prévisionnelle générique affectée aux grosses réparations de patrimoine bâti est arrêtée à **300 000€** en lien notamment avec « l'agenda d'accessibilité programmée » (ADAP).

Les travaux en régie

En ce qui concerne les travaux en régie, il s'agit de la valorisation des travaux effectués par les services de la ville et principalement la DSTAU. Dès lors que ces interventions constituent une amélioration patrimoniale (consistance ou durée de vie), elles peuvent être intégrées en mouvement d'ordre d'investissement, afin de récupérer la T.V.A. sur immobilisations, comme nous l'y autorise l'instruction comptable M14. A cet effet, un montant prévisionnel de **350 000 euros** est reconduit pour des opérations touchant aux bâtiments communaux (**150 000€**), à la voirie (**150 000€**) et aux espaces verts (**50 000€**).

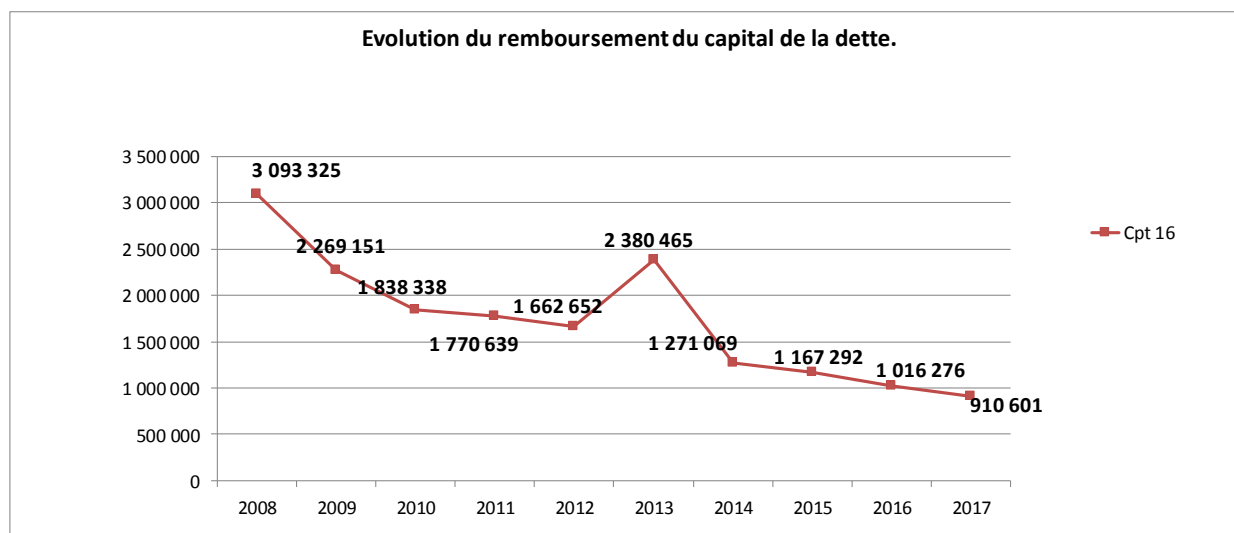
Le renouvellement des biens d'équipement et l'acquisition de foncier au compte 21.

Le budget 2017 prévoit une enveloppe conséquente de **1 260 090€** (hors reports).

Elle comprend notamment l'équipement en matériels et mobiliers de l'école M. Genest prochainement réceptionnée (**404 300€**).

Le chapitre 21 intègre également l'ensemble des besoins d'équipements des services (véhicules, mobilier, matériel), les acquisitions foncières directes (**170 000€**), ainsi que les interventions à réaliser dans le cimetière (**80 000€**).

Le remboursement du capital de la dette (compte 16) :



① Les données chiffrées présentées au graphique précédent ne concernent que le remboursement du capital de la dette commerciale et de la dette EPF-SMAF. Les opérations afférentes aux réaménagements et crédit revolving ont été neutralisées pour l'analyse des réalisations du compte 16.

Après un exercice 2016 autofinancé (mobilisation d'un prêt de **500 000€** contracté sur 2015), la courbe d'amortissement de capital confirme le net désendettement de la commune. Il convient également de préciser que le remboursement en capital pour 2017 doit intégrer une 1^{ère} échéance du prêt à taux zéro de **1 M€** (sur 20 ans) obtenu en toute fin d'année 2016 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du programme de réhabilitation de l'école M. Genest.

Le niveau de remboursement du capital de la dette est très satisfaisant. Il s'établit à **910 601€** et bénéficie à notre capacité de financement net.

B/ LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

- **L'emprunt**

Au stade de la budgétisation primitive, l'accompagnement financier de l'important programme d'investissement prévisionnel 2017 repose sur un **emprunt d'équilibre** qui s'établit à **2 353 241,91€**. Il intègre la contractualisation récente du prêt à taux zéro de **1 millions d'euros** obtenu auprès de la CDC.

Ce recours prévisionnel à la dette, est indexé sur un taux d'exécution de 100% des investissements budgétés, et sera donc ajusté en cours d'année en fonction des volumes d'investissement réellement conduits.

Le flux net de dette devrait donc être positif sur l'exercice mais la commune conserve un très bon positionnement en termes d'endettement. En tenant compte du niveau d'amortissement de capital de la dette sur l'exercice qui s'ouvre, l'exécution budgétaire 2017 devrait se conclure sur un encours de dette de l'ordre de **7 M€**. Quant à la capacité de désendettement (Stock de dette/ Epargne brute), elle se situerait à **1,7 ans**.

- **Le produit des cessions**

Les recettes issues des aliénations et reprises de biens sont inscrites à hauteur de **900 000€**. Cette enveloppe significative pour 2017 provient notamment des produits à percevoir en lien avec la vente d'une partie du foncier de G. Romme.

- **Les subventions d'investissement et fonds de concours**

En vertu du principe de sincérité budgétaire, il convient de ne budgéter que les subventions ayant un caractère certain, notamment celles ayant donné lieu à notification.

Un niveau de subventions significatif de **1 207 393€** est budgété, dont **101 662€** de reports. Ce volume de subventions est principalement issu des aides obtenues au titre du programme de réhabilitation de l'école M. Genest (Dotation d'équipement des territoires ruraux de l'Etat et fonds d'intervention communal émanant du Conseil Départemental), et au titre du projet de création d'une nouvelle cuisine centrale (fonds de soutien à l'investissement local et FIC).

- **Le F.C.T.V.A.**

En lien avec le niveau de réalisation des investissements enregistré sur l'exercice antérieur, la recette attendue au titre du fonds de compensation pour la TVA est de **1 140 000€**.

- **Les amendes de police**

Avant que ne soit mise en œuvre la dépénalisation et la décentralisation des amendes de stationnement, l'Etat reverse chaque année aux collectivités une part du produit des amendes de police encaissées sur le département en année n-1, en fonction d'une valeur de point décidée au niveau national. Cette ressource fluctuante est difficilement quantifiable au stade de la budgétisation primitive. Elle est estimée à **250 000€** pour 2017.

- **La fiscalité d'aménagement et les recettes d'urbanisme**

La loi de finances rectificative pour 2010 a profondément réformé la fiscalité d'urbanisme en instituant la taxe d'aménagement (TA), dont le taux uniforme a été arrêté à 5% sur le territoire communal par délibération du Conseil municipal du 18 novembre 2011. Cette

taxe, instruite par les services déconcentrés de l'Etat, a pour principale finalité de permettre le financement des équipements publics nécessités par l'urbanisation.

La recette attendue pour 2017 s'élève à **150 000 euros** estimée sur la base des permis et déclarations déposés.

CONCLUSION

Le contexte particulièrement contraint, ainsi que le manque de lisibilité de court et moyen termes dans lequel s'inscrit la préparation budgétaire 2017, rendent indispensable la poursuite d'importants efforts de gestion.

Si le bilan 2016 est marqué par une première année de baisse des capacités de financement, alors même que la trajectoire observée des charges reste très contrainte, il conviendra d'œuvrer autant que possible à conserver un niveau d'épargne brute à la hauteur des enjeux patrimoniaux. On sait que notre capacité à investir est indissociable de notre aptitude à gérer.

BUDGET PRIMITIF 2017 (par nature)

CHAPITRE	NATURE		LIBELLE	TOTAL VOTE 2016	VOTE 2017	evol n/n-1
011	60	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	117 000,00	110 000,00	-5,98
		60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	1 057 000,00	924 000,00	-12,58
		60621	COMBUSTIBLES	4 750,00	4 500,00	-5,26
		60622	CARBURANTS	86 000,00	90 000,00	4,65
		60623	ALIMENTATION	385 617,00	386 100,00	0,13
		60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	2 792,00	5 680,00	103,44
		60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	44 500,00	37 000,00	-16,85
		60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	46 568,00	37 550,00	-19,37
		60633	FOURNITURES DE VOIRIE	99 000,00	110 000,00	11,11
		60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	30 800,00	19 800,00	-35,71
		6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	43 304,00	40 804,00	-5,77
		6067	FOURNITURES SCOLAIRES	66 267,00	71 336,00	7,65
		6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	382 885,00	372 070,00	-2,82
			TOTAL 60	2 366 483,00	2 208 840,00	-6,66
	61	6135	LOCATIONS MOBILIERES	205 200,00	212 610,00	3,61
		614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	68 008,00	45 900,00	-32,51
		615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS PUBLICS	120 000,00	94 000,00	-21,67
		615228	ENTRETIEN REPARTION AUTRES BATIMENTS	1 000,00	1 000,00	0,00
		615231	ENTRETIEN REPARATION VOIRIES	9 000,00	15 000,00	66,67
		615232	ENTRETIEN REPARATION RESEAUX	225 000,00	205 000,00	-8,89
		61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	24 000,00	20 000,00	-16,67
		61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	57 290,00	56 800,00	-0,86
		6156	MAINTENANCE	398 152,00	382 458,00	-3,94
		6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	104 980,00	106 500,00	1,45
		6162	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE CONSTRUCTION	15 000,00	18 000,00	20,00
		617	ETUDES ET RECHERCHES	15 160,00		-100,00
		6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	11 400,00	11 000,00	-3,51
		6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	68 000,00	68 000,00	0,00
		6188	AUTRES FRAIS DIVERS	517 643,00	483 860,00	-6,53
			TOTAL 61	1 839 833,00	1 720 128,00	-6,51
	62	6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	2 576,00	2 590,00	0,54
		6226	HONORAIRES	25 500,00	26 000,00	1,96
		6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	9 060,00	9 000,00	-0,66
		6228	DIVERS	55 000,00	17 000,00	-69,09
		6231	ANNONCES ET INSERTIONS	35 660,00	33 700,00	-5,50
		6232	FETES ET CEREMONIES	52 850,00	57 000,00	7,85

		6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	3 000,00	3 000,00	0,00
		6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	110 300,00	106 900,00	-3,08
		6237	PUBLICATIONS	54 890,00	55 000,00	0,20
		6238	DIVERS	17 950,00	18 600,00	3,62
		6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	56 310,00	55 800,00	-0,91
		6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	22 328,00	23 000,00	3,01
		6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	75 690,00	50 790,00	-32,90
		6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	91 400,00	91 350,00	-0,05
		627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	200,00	200,00	0,00
		6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	111 029,00	88 457,00	-20,33
		6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	8 000,00	202 900,00	2436,25
		6284	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	33 000,00	34 000,00	3,03
		62876	REMBOURSEMENT DE FRAIS AU GFP DE RATTACHEMENT	30 732,00	32 350,00	5,26
		62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	43 700,00	43 700,00	0,00
		6288	AUTRES	28 000,00	25 000,00	-10,71
			TOTAL 62	867 175,00	976 337,00	12,59
	63	63512	TAXES FONCIERES	51 700,00	50 000,00	-3,29
		6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	1 445,00	1 500,00	3,81
		637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	0,00	1 000,00	
			TOTAL 63	53 145,00	52 500,00	-1,21
			TOTAL CHAPITRE 011	5 126 636,00	4 957 805,00	-3,29

012	62	6216	PERSONNEL AFFECTE PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	215 215,00	255 000,00	18,49
		6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	47 980,00	16 800,00	-64,99
			TOTAL 62	263 195,00	271 800,00	3,27
	63	6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	45 605,00	44 220,00	-3,04
		6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	38 008,00	37 350,00	-1,73
		6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	134 852,00	124 160,00	-7,93
			TOTAL 63	218 465,00	205 730,00	-5,83
	64	64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	6 154 134,00	6 314 250,00	2,60
		64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	110 481,00	115 260,00	4,33
		64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	1 132 141,00	1 064 980,00	-5,93
		64131	REMUNERATION	1 272 321,00	1 024 390,00	-19,49
		64162	EMPLOIS D AVENIR	21 864,00	17 600,00	-19,50
		6417	REMUNERATION DES APPRENTIS	52 000,00	38 850,00	-25,29
		6451	COTISATIONS A L'URSSAF	1 456 145,00	1 414 980,00	-2,83
		6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	2 019 939,00	2 009 075,00	-0,54
		6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	80 429,00	65 970,00	-17,98
		6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	350 000,00	330 000,00	-5,71
		6456	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL	28 350,00	25 000,00	-11,82

		6457	COTISATIONS SOCIALES LIEES A L'APPRENTISSAGE	2 909,00	1 880,00	-35,37
		6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	5 580,00	3 200,00	-42,65
		64731	ALLOCATIONS CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT	23 212,00	39 420,00	69,83
		6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	30 500,00	38 000,00	24,59
		6488	AUTRES CHARGES	448 421,00	383 815,00	-14,41
			TOTAL 64	13 188 426,00	12 886 670,00	-2,29
			TOTAL CHAPITRE 012	13 670 086,00	13 364 200,00	-2,24

014		7391172	DEGREVEMENT TH LGT VACANT	15 836,00	20 000,00	26,29
		73916	PRELEVEMENT AU TITRE DE LA CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES	503 657,00	252 000,00	-49,97
		739223	FONDS DE PEREQUATION DES RECETTES FISCALES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES	543 766,00	590 000,00	8,50
			TOTAL	1 063 259,00	862 000,00	-18,93
			TOTAL CHAPITRE 014	1 063 259,00	862 000,00	-18,93

022		022	DEPENSES IMPREVUES	95 143,00	150 000,00	57,66
			TOTAL	95 143,00	150 000,00	57,66
			TOTAL CHAPITRE 022	95 143,00	150 000,00	57,66

023		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 611 770,00	4 658 521,00	-16,99
			TOTAL	5 611 770,00	4 658 521,00	-16,99
			TOTAL CHAPITRE 023	5 611 770,00	4 658 521,00	-16,99

042	66	6688	AUTRES CHARGES FINANCIERES	0,00	49 900,00	
			TOTAL 66	0,00	49 900,00	
	68	6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	740 983,00	784 796,00	5,91
			TOTAL 68	740 983,00	784 796,00	5,91
			TOTAL CHAPITRE 042	740 983,00	834 696,00	12,65

65	65	6531	INDEMNITES DES MAIRES ADJOINTS ET CONSEILLERS	130 832,00	130 330,00	-0,38
		6532	FRAIS DE MISSIONS MAIRES ADJOINTS CONSEILLERS	4 000,00	4 000,00	0,00
		6533	COTISATIONS DE RETRAITE ELUS	5 405,00	5 780,00	6,94
		6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE PARTS PATRONALE ELUS	9 377,00	9 430,00	0,57
		6535	FORMATIONS ELUS	8 500,00	6 000,00	-29,41
		6536	FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE	2 000,00	1 500,00	-25,00
		6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	70 000,00	70 000,00	0,00
		6552	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES AIDE SOCIALE DU DEPARTEMENT	4 076,00	4 076,00	0,00
		6553	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES SERVICE INCENDIE	634 400,00	648 948,00	2,29
		65548	AUTRES CONTRIBUTIONS	40 180,00	40 180,00	0,00
		6558	CONTINGENT ET PARTICIPATIONS	319 240,00	274 200,00	-14,11

			OBLIGATOIRES AUTRES DEPENSES OBLIGATOIRES			
		657362	CCAS	490 065,00	575 017,00	17,33
		65737	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	2 500,00		-100,00
		65738	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ORGANISMES	13 130,00	13 140,00	0,08
		6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	665 682,00	604 130,00	-9,25
		658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	1 400,00	1 400,00	0,00
			TOTAL 65	2 400 787,00	2 388 131,00	-0,53
			TOTAL CHAPITRE 65	2 400 787,00	2 388 131,00	-0,53

66	66	66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	195 000,00	140 000,00	-28,21
		66112	INTERETS-RATTACHEMENT DES ICNE	-8 000,00	-10 000,00	25,00
		6688	AUTRES CHARGES FINANCIERES	1 000,00	1 000,00	0,00
			TOTAL 66	188 000,00	131 000,00	-30,32
			TOTAL CHAPITRE 66	188 000,00	131 000,00	-30,32

67	67	6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	4 000,00	2 000,00	-50,00
		6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION	200,00	200,00	0,00
		673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	17 000,00	20 000,00	17,65
		678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	563 597,00	222 000,00	-60,61
			TOTAL 67	584 797,00	244 200,00	-58,24
			TOTAL CHAPITRE 67	584 797,00	244 200,00	-58,24

68	68	6817	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	60 000,00		-100,00
			TOTAL 68	60 000,00		-100,00
			TOTAL CHAPITRE 68	60 000,00		-100,00

			TOTAL DEPENSE FONCTIONNEMENT	29 541 461,00	27 590 553,00	-6,60
--	--	--	-------------------------------------	----------------------	----------------------	--------------

RECETTE

CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	TOTAL VOTE 2016	VOTE 2017	evol n/n-1
002	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 889 000,00	1 782 000,00	-38,32
		TOTAL	2 889 000,00	1 782 000,00	-38,32
		TOTAL CHAPITRE 002	2 889 000,00	1 782 000,00	-38,32

013	6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	195 000,00	190 000,00	-2,56
		TOTAL	195 000,00	190 000,00	-2,56
		TOTAL CHAPITRE 013	195 000,00	190 000,00	-2,56

042	72	722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES PRODUCTION IMMOBILISEE	350 000,00	350 000,00	0,00
			TOTAL 72	350 000,00	350 000,00	0,00
	77	7768	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	119 424,00	103 678,00	-13,18
		777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCIC	8 124,00	14 554,00	79,15
			TOTAL 77	127 548,00	118 232,00	-7,30
			TOTAL CHAPITRE 042	477 548,00	468 232,00	-1,95

70	70	7018	AUTRES	7 000,00	7 000,00	0,00
		70311	CONCESSION DANS LES CIMETIERES (PRODUIT NET)	28 000,00	35 000,00	25,00
		70312	REDEVANCES FUNERAIRES	15 000,00	15 000,00	0,00
		70321	DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION SUR LA VOIE PUBLIQUE	200 000,00	200 000,00	0,00
		70323	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	71 900,00	120 000,00	66,90
		7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	148 800,00	186 200,00	25,13
		7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SOCIAL	208 900,00	125 900,00	-39,73
		7067	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET D ENSEIGNEMENT	345 000,00	360 000,00	4,35
		7081	PRODUITS DES SERVICES EXPLOITES DANS L INTERET DU PERSONNEL	188 000,00	150 000,00	-20,21
		7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	300,00	300,00	0,00
		70841	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX BUDGETS ANNEXES, CCAS ET CAISSE DES ECOLIS	106 000,00	106 000,00	0,00
		70846	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE AU GFP DE RATTACHEMENT	694 114,00	543 529,00	-21,69
		70873	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES CENTRES D'ACTION SOCIALE	0,00	403 062,00	
		70876	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	240 246,00	178 490,00	-25,71
		70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	135 400,00	141 000,00	4,14
		7088	AUTRES PRODUITS D ACTIVITES ANNEXES (ABONNEMENTS ET VENTES D OUVRAGES)	1 500,00	1 500,00	0,00
			TOTAL 70	2 390 160,00	2 572 981,00	7,65
			TOTAL CHAPITRE 70	2 390 160,00	2 572 981,00	7,65

73	73	73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATIO	11 800 000,00	11 780 000,00	-0,17
		7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX ET ASSIMILES	8 191,00		-100,00
		73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	5 108 295,00	4 945 157,00	-3,19
		73212	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	1 294 128,00	1 294 128,00	0,00
		73221	FNGIR	58 947,00	58 947,00	0,00
		7343	TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	6 000,00	6 000,00	0,00
		7351	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	370 000,00	380 000,00	2,70
		7368	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	77 000,00	75 000,00	-2,60

		7381	TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION OU TAXE DE PUBLICITE FONCIERE	350 000,00	380 000,00	8,57
			TOTAL 73	19 072 561,00	18 919 232,00	-0,80
			TOTAL CHAPITRE 73	19 072 561,00	18 919 232,00	-0,80

74	74	7411	DOTATION FORFAITAIRE	1 917 032,00	1 860 000,00	-2,98
		74121	DOTATION DE SOLIDARITE RURALE (PREMIERE FRACTION)	183 950,00	194 000,00	5,46
		74123	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	235 652,00	235 652,00	0,00
		7413	DOTATION DES PERMANENTS SYNDICAUX	21 380,00	21 280,00	-0,47
		744	FCTVA	0,00	15 000,00	
		745	DOTATION SPECIALE AU TITRE DES INSTITUTEURS	5 600,00	2 808,00	-49,86
		74718	AUTRES	80 530,00	86 910,00	7,92
		7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS	45 300,00	50 300,00	11,04
		7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	78 800,00	69 800,00	-11,42
		7476	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS CCAS ET CAISSE DES ECOLES	340 065,00		-100,00
		7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	481 604,00	328 332,00	-31,83
		748313	DOTATION DE COMPENSATION DE REFORME DE LA TP	30 995,00	30 995,00	0,00
		74833	ATTRIBUTIONS ETAT COMPENSATION AU TITRE DE LA TAXE PROFESSIONNELLE	66 565,00	49 000,00	-26,39
		74834	ATTRIBUTION ETAT COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DES TAXES FONCIERES	67 782,00	51 000,00	-24,76
		74835	ATTRIBUTION ETAT COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXE D'HABITATION	312 808,00	420 000,00	34,27
		7484	DOTATION DE RECENSEMENT	3 910,00	3 771,00	-3,55
		7485	DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	10 060,00	10 060,00	0,00
			TOTAL 74	3 882 033,00	3 428 908,00	-11,67
			TOTAL CHAPITRE 74	3 882 033,00	3 428 908,00	-11,67

75	75	752	REVENUS DES IMMEUBLES	132 950,00	128 400,00	-3,42
		758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	39 000,00	26 000,00	-33,33
			TOTAL 75	171 950,00	154 400,00	-10,21
			TOTAL CHAPITRE 75	171 950,00	154 400,00	-10,21

76	76	7688	AUTRES PRODUITS FINANCIERS AUTRES	2 000,00	29 000,00	1350,00
			TOTAL 76	2 000,00	29 000,00	1350,00
			TOTAL CHAPITRE 76	2 000,00	29 000,00	1350,00

77	77	773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DECHEANCE QUADRIEN	47 000,00	5 000,00	-89,36
		774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	2 000,00	800,00	-60,00
		7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	412 209,00	40 000,00	-90,30

			TOTAL 77	461 209,00	45 800,00	-90,07
			TOTAL CHAPITRE 77	461 209,00	45 800,00	-90,07

			TOTAL RECETTE FONCTIONNEMENT	29 541 461,00	27 590 553,00	-6,60
--	--	--	-------------------------------------	----------------------	----------------------	--------------

INVESTISSEMENT

DEPENSE

CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	TOTAL VOTE 2016	VOTE 2017	evol n/n-1
001	001	SOLDE D'EXECUTION	4 636 252,42	3 467 165,00	-25,22
		TOTAL	4 636 252,42	3 467 165,00	-25,22
		TOTAL CHAPITRE 001	4 636 252,42	3 467 165,00	-25,22

020	020	DEPENSES IMPREVUES	0,00	150 000,00	
		TOTAL	0,00	150 000,00	
		TOTAL CHAPITRE 020	0,00	150 000,00	

040	23	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS	170 000,00	150 000,00	-11,76
		2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	180 000,00	200 000,00	11,11
			TOTAL 23	350 000,00	350 000,00	0,00
		13911	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	2 600,00	10 972,00	322,00
		13913	SUBV D'EQUIP TRANFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - DEPARTEMENTS	1 251,00	1 134,00	-9,35
		13916	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - AUTRES EP LOCAUX	4 023,00	2 198,00	-45,36
		13918	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - AUTRES	250,00	250,00	0,00
		198	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	119 424,00	103 678,00	-13,18
			TOTAL	127 548,00	118 232,00	-7,30
			TOTAL CHAPITRE 040	477 548,00	468 232,00	-1,95

041	16	1641	EMPRUNTS EN EUROS	0,00	698 608,00	
		166	REFINANCEMENT DE DETTES	0,00	698 608,00	
		16873	AUTRES DETTES DEPARTEMENTS	35 138,00		-100,00
		16876	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	0,00	17 393,00	
			TOTAL 16	35 138,00	1 414 609,00	3925,87
	21	2111	TERRAINS NUS	5 000,00	5 000,00	0,00
		2112	TERRAINS DE VOIRIE	5 000,00	5 000,00	0,00
		21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	384 839,00		-100,00
		2161	OEUVRES ET OBJETS D'ART	5 000,00		-100,00
			TOTAL 21	399 839,00	10 000,00	-97,50

	23	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS	5 867,00		-100,00
		2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	130 263,00	149 819,00	15,01
			TOTAL 23	136 130,00	149 819,00	10,06
	27	27638	AUTRES CREANCES IMMOBILISEES SUR AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	839,00	21 200,00	2426,82
			TOTAL 27	839,00	21 200,00	2426,82
			TOTAL CHAPITRE 041	571 946,00	1 595 628,00	178,98

16	16	1641	EMPRUNTS EN EUROS	685 100,00	720 050,00	5,10
		16441	OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT	76 211,00	76 211,00	0,00
		16449	OPERATIONS AFFERENTES A L'OPTION DE TIRAGE SUR LIGNE DE TRESORERIE	609 695,00	533 484,00	-12,50
		165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 000,00	1 000,00	0,00
		16876	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	255 000,00	114 340,00	-55,16
		16878	AUTRES ORGANISMES ET PARTICULIERS	941 600,00		-100,00
			TOTAL 16	2 568 606,00	1 445 085,00	-43,74
			TOTAL CHAPITRE 16	2 568 606,00	1 445 085,00	-43,74

20	20	202	FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, MODIFICATION, REVISION DES DOCUMENTS D'URBANISME	112 521,38	35 995,49	-68,01
		2031	FRAIS D'ETUDES	87 136,15	29 196,48	-66,49
		2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	198 183,60	145 447,80	-26,61
			TOTAL 20	397 841,13	210 639,77	-47,05
			TOTAL CHAPITRE 20	397 841,13	210 639,77	-47,05

204	20	204122	SUBVENTIONS EQUIPEMENT REGION	136 169,00	136 169,00	0,00
		2041512	SUBVENTIONS EQUIPEMENT GROUPEMENT DE COMMUNES - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	200 000,00	950 000,00	375,00
		204182	SUBVENTIONS EQUIPEMENT ORGANISMES DIVERS - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0,00	50 000,00	
		20422	SUBVENTIONS EQUIPEMENT PERSONNES PRIVEES - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	50 000,00	50 000,00	0,00
			TOTAL 20	386 169,00	1 186 169,00	207,16
			TOTAL CHAPITRE 204	386 169,00	1 186 169,00	207,16

21	21	2111	TERRAINS NUS	44 000,00	40 000,00	-9,09
		2112	TERRAINS DE VOIRIE	25 000,00	50 000,00	100,00
		2113	TERRAINS AMENAGES AUTRES QUE VOIRIE	240 000,00		-100,00
		2115	TERRAINS BATIS	730,00	50 000,00	6749,32
		21316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	172 467,74	104 653,25	-39,32
		21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	28 000,00	30 000,00	7,14
		21571	MATERIEL ROULANT	17 880,00		-100,00
		2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES	49 189,60	51 036,00	3,75

		2161	OEUVRES ET OBJETS D'ART	600,00	1 000,00	66,67
		2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT	140 000,00	160 072,75	14,34
		2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	301 076,66	260 859,16	-13,36
		2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	31 960,90	330 001,60	932,52
		2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	363 230,94	288 797,40	-20,49
			TOTAL 21	1 414 135,84	1 366 420,16	-3,37
			TOTAL CHAPITRE 21	1 414 135,84	1 366 420,16	-3,37

23	23	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS	4 624 112,03	5 482 434,75	18,56
		2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	3 554 817,60	3 476 003,63	-2,22
		2316	IMMOBILISATIONS EN COURS RESTAURATION DES COLLECTIONS ET OEUVRES D ART	32 721,76	35 939,20	9,83
		238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 000,00		-100,00
			TOTAL 23	8 228 651,39	8 994 377,58	9,31
			TOTAL CHAPITRE 23	8 228 651,39	8 994 377,58	9,31

26	26	261	TITRES DE PARTICIPATION	45 725,00		-100,00
			TOTAL 26	45 725,00		-100,00
			TOTAL CHAPITRE 26	45 725,00		-100,00

4541	45	4541	TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS - DEPENSES	43 090,50	4 567,08	-89,40
			TOTAL 45	43 090,50	4 567,08	-89,40
			TOTAL CHAPITRE 4541	43 090,50	4 567,08	-89,40

			TOTAL DEPENSE INVESTISSEMENT	18 769 965,28	18 888 283,59	0,63
--	--	--	-------------------------------------	----------------------	----------------------	-------------

RECETTE

CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	TOTAL VOTE 2016	VOTE 2017	evol n/n-1
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 611 770,00	4 658 521,00	-16,99
		TOTAL	5 611 770,00	4 658 521,00	-16,99
		TOTAL CHAPITRE 021	5 611 770,00	4 658 521,00	-16,99

024	024	PRODUITS DES CESSION	1 875 000,00	900 000,00	-52,00
		TOTAL	1 875 000,00	900 000,00	-52,00
		TOTAL CHAPITRE 024	1 875 000,00	900 000,00	-52,00

040	28	2802	FRAIS ETUDES ELABORATION, MODIFICATION, REVISION DOCUMENTS	9 407,00	16 767,00	78,24
		28031	FRAIS D'ETUDES, RECHERCHE & DE DEVELOPPEMENT AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES	15 376,00	15 376,00	0,00
		2804122	SUBVENTION EQUIPEMENT REGION	27 231,00	36 308,00	33,33
		28041412	SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEE AUX COMMUNES DU GFP	489,00	489,00	0,00
		28041512	AMORT SUB EQUIPEMENT VERSEES RIOM CO	51 224,00	64 557,00	26,03
		28041622	AMORT SUB EQUIP VERSEES CCAS	2 324,00	2 324,00	0,00
		2804182	AMORT SUB EQUIP VERSEES AUX ORGANISMES PUBLIC	38 156,00		-100,00
		280422	SUBVENTION EQUIPEMENT PERSONNES PRIVEES	31 841,00	25 537,00	-19,80
		2804412	AMORT SUBVENTION EQUIPEMENT EN NATURE ORGANISMES PUBLICS	3 762,00	3 762,00	0,00
		28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	46 930,00	57 783,00	23,13
		28132	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMEUBLES DE RAPPORT	5 641,00	5 641,00	0,00
		281571	MATERIEL ROULANT	0,00	3 575,00	
		281578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	15 829,00	15 829,00	0,00
		28158	AMORTISSEMENT D'IMMOS CORPO AUTRES INSTAL TECH MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL	54 683,00	47 656,00	-12,85
		28182	MATERIEL DE TRANSPORT	63 749,00	74 022,00	16,11
		28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	112 516,00	131 333,00	16,72
		28184	MOBILIER	60 728,00	41 536,00	-31,60
		28188	AUTRES	201 097,00	242 301,00	20,49
			TOTAL 28	740 983,00	784 796,00	5,91
		1641	EMPRUNTS EN EUROS	0,00	49 900,00	
			TOTAL	0,00	49 900,00	
			TOTAL CHAPITRE 040	740 983,00	834 696,00	12,65

041	13	1387	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES BUDGET COMMUNAUTAIRE	5 062,00		-100,00
		1388	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES AUTRES	14 466,00		-100,00
			TOTAL 13	19 528,00		-100,00
	20	2031	FRAIS D'ETUDES	136 130,00	149 819,00	10,06
			TOTAL 20	136 130,00	149 819,00	10,06
	23	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS	4 345,00		-100,00
		238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 265,00		-100,00
			TOTAL 23	15 610,00		-100,00
	27	27638	AUTRES CREANCES IMMOBILISEES SUR AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	384 839,00	17 393,00	-95,48
			TOTAL 27	384 839,00	17 393,00	-95,48
		1021	DOTATIONS	15 000,00	10 000,00	-33,33

		1641	EMPRUNTS EN EUROS	0,00	698 608,00	
		166	REFINANCEMENT DE DETTES	0,00	698 608,00	
		16876	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	839,00	21 200,00	2426,82
			TOTAL	15 839,00	1 428 416,00	8918,35
			TOTAL CHAPITRE 041	571 946,00	1 595 628,00	178,98

10		10222	F.C.T.V.A.	1 000 000,00	1 140 000,00	14,00
		10226	TAXE D'AMENAGEMENT ET VERSEMENT POUR SOUS DENSITE	180 000,00	150 000,00	-16,67
		1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	5 710 510,11	5 104 945,60	-10,60
			TOTAL	6 890 510,11	6 394 945,60	-7,19
			TOTAL CHAPITRE 10	6 890 510,11	6 394 945,60	-7,19

13	13	1311	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	46 861,00	6 000,00	-87,20
		1321	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES ETAT & ETABLISSEMENTS NATIONAUX	210 119,00	379 658,00	80,69
		1322	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES REGIONS	56 923,20	56 263,00	-1,16
		1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES DEPARTEMENTS	275 116,00	379 387,00	37,90
		13251	SUBVENTION D'EQUIP NON TRANSFERABLE GFP DE RATTACHEMENT	200 000,00	9 109,00	-95,45
		13258	SUB EQUIP NON TRANSFERABLE AUTRES GROUPEMENT DE COMMUNES	75 000,00	100 000,00	33,33
		1326	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	56 277,00		-100,00
		1341	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES DOT EQUIP TERRITOIRES RURAUX	267 381,00	276 976,00	3,59
		1342	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES AMENDES DE POLICE	359 191,00	250 000,00	-30,40
		1345	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT NON TRANSF.PART.NON REAL.AIRES STATIONNEMENT	10 000,00		-100,00
			TOTAL 13	1 556 868,20	1 457 393,00	-6,39
			TOTAL CHAPITRE 13	1 556 868,20	1 457 393,00	-6,39

16		1641	EMPRUNTS EN EUROS	870 002,47	2 353 241,91	170,49
		16449	OPERATIONS AFFERENTES A L'OPTION DE TIRAGE SUR LIGNE DE TRESORERIE	609 695,00	533 484,00	-12,50
		165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	100,00	100,00	0,00
			TOTAL	1 479 797,47	2 886 825,91	95,08
			TOTAL CHAPITRE 16	1 479 797,47	2 886 825,91	95,08

27	27	27638	AUTRES CREANCES IMMOBILISEES SUR AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	0,00	155 707,00	
			TOTAL 27	0,00	155 707,00	
			TOTAL CHAPITRE 27	0,00	155 707,00	

4542	45	4542	TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS - RECETTES	43 090,50	4 567,08	-89,40
			TOTAL 45	43 090,50	4 567,08	-89,40
			TOTAL CHAPITRE 4542	43 090,50	4 567,08	-89,40

			TOTAL RECETTE INVESTISSEMENT	18 769 965,28	18 888 283,59	0,63
--	--	--	-------------------------------------	----------------------	----------------------	-------------